



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2016

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT-CHARVILLON, Alexandra BEAUQUIS, Ghyslaine LESUEUR et Kathleen TOCHEPORT.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Jean-Marc GATELET (arrivé à 21h00), Juan-Carlos RUBIO, et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Messieurs Eric CHASSAGNE, Nicolas ROUMESTAN (pouvoir à Christiane DAUNIS) et Madame Aline BRIERE.

Madame Nadine COULON a été nommée secrétaire de séance.

En préambule :

Monsieur le Maire demande de rajouter un point concernant l'acquisition d'un tènement au hameau de Joudrain. Cette demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2016.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. INTERCOMMUNALITÉ :

- **Rapport d'activités** : Mr François RAVOIRE, Maire de Vallières et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge des finances, présente le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly.
- **Convention pour la création d'un service commun prévention des risques professionnels entre la Communauté de Communes du Canton de Rumilly et les communes membres.**

Il est rappelé les obligations en matière de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail pour les collectivités territoriales. Dans le cadre de la mutualisation de services, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a approuvé la création d'un service commun de prévention des risques professionnels et d'un poste d'assistant de prévention mutualisé, et propose aux communes du Canton de Rumilly d'adhérer à ce service. Les fonctions de ce service sont principalement de :

- assurer l'inspection en matière d'hygiène et de sécurité de la Communauté de Communes et des communes membres adhérentes au service,
- conseiller les collectivités, développer des outils de prévention et réaliser et mettre à jour le document unique,

- participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels, ainsi qu'aux diverses actions de prévention ; coordonner la démarche d'évaluation des risques et veiller à l'observation des prescriptions ; conseiller et assister les services.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service commun, dont les modalités seront édictées dans une convention. Cette demande est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2. RESSOURCES HUMAINES :

- Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie (CDG 74)

Depuis 2006, la commune adhère au service de médecine de prévention du CDG 74 qui a pour missions principales :

- d'assurer la surveillance médicale des agents,
- d'être en lien avec les assistants et conseillers de prévention,
- de proposer des aménagements de poste de travail,
- de participer aux actions sur le milieu professionnel.

Cette convention d'adhésion fixant de nouvelles modalités, il est nécessaire d'en approuver une nouvelle, qui est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2018, renouvelable par avenant express.

- Modification de 2 postes d'adjoint administratif

Les membres du Conseil Municipal sont informés des demandes de 2 agents positionnés sur 2 postes administratifs : une demande de mutation pour l'un, et une demande d'augmentation de temps de travail pour le second agent. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de modifier ces postes comme suit :

- Suppression d'un poste à 28 heures et création d'un poste à 23 heures hebdomadaire ;
- Suppression d'un poste à 30 heures et création d'un poste à 35 heures hebdomadaires.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces modifications à 15 voix pour et 2 abstentions.

3. TRAVAUX :

- Aménagement d'un carrefour giratoire - choix maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation du marché de travaux

Depuis 2012, la commune est en relation avec le Conseil Départemental et travaille sur le projet d'un aménagement d'un carrefour giratoire au niveau de la RD16 et de la place de l'Albanais. Il est maintenant nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour une mission comprenant l'avant-projet, le projet, l'assistance du maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, les études d'exécution et de synthèse, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance lors des opérations de réception. Il est aussi nécessaire de lancer la consultation pour les travaux relatifs à ce projet.

Les membres du Conseil Municipal désignent à l'unanimité le Cabinet Longeray et décident de lancer une consultation à compter du 1^{er} juin 2016 pour ces travaux.

- Programme 2016 de réfection des routes et demande de subvention

Depuis plusieurs années, la commune n'engage plus de dépenses conséquentes relatives à la rénovation des routes communales, faute de moyens financiers. Cette année, compte tenu de la dégradation importante de certaines routes de la commune, il est proposé de prévoir un petit programme de rénovation pour un montant estimé à 40 500.00€ HT, dépense qui, sous réserve d'un accord, peut faire l'objet d'une subvention du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) du Conseil Départemental. Il est donc proposé de solliciter une aide à hauteur de 50% du montant hors taxe estimé.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'engager un programme de réfection de voirie pour le montant estimatif indiqué ci-dessus et de solliciter une subvention de 20 500.00€ auprès du Conseil Départemental.

4. FONCIER :

- Hameau Chez Nanche - sécurisation et aménagement de la RD16 -régularisation foncière

Dans le cadre de la sécurisation de la RD16, l'aménagement comprend la réalisation de deux arrêts de cars au lieu-dit « Chez Nanche ». Pour ce faire, la commune doit céder au Département de la Haute-Savoie les parcelles AC 410 de 80 m² et AT 69 b de 67 m², à titre gratuit. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette cession.

- Secteur du Faubourg - signature compromis de vente d'une parcelle

Les orientations du PLU sur le secteur du Faubourg impliquent un aménagement concerté entre les propriétaires des parcelles dans le cadre d'une vente. La commune, propriétaire de la parcelle AC 271 (en partie constructible) a été informée que la propriétaire de la parcelle AC 512, inscrite dans le périmètre d'orientation d'aménagement, souhaite vendre ladite parcelle à un aménageur, en vue de construction. Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité la vente de la parcelle AC 271 au futur aménageur, pour un montant de 55€/m².

- Acquisition de la parcelle AE 536 au hameau de Joudrain-autorisation signature

Dans le cadre du projet d'installation de containers semi-enterrés d'ordures ménagères et de tri sélectif, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée AE 536 d'une surface de 644 m², située en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme, au lieu-dit Joudrain. Cette acquisition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5. TARIFS

- Cap Loisirs : camps été 2016

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, durant le mois de juillet 2016, sont organisés pour les jeunes âgés de 4 à 16 ans des camps d'été et qu'il convient d'en fixer les tarifs. Les tarifs des camps été 2016 de CAP LOISIRS, selon le quotient familial des familles, sont validés à l'unanimité comme suit :

Séjours des 4/6 ans – 3 jours/2 nuits		
TARIFS DES CAMPS DE 3 JOURS - du 11 au 13 juillet 2016 et du 18 au 20 juillet 2016		
Tranches QF	4 Communes partenaires	Communes extérieures
T1	65€	85€
T2	70€	90€
T3	75€	95€
T4	80€	100€
Séjours des 7/11 ans et 11/16 ans		
TARIFS DU CAMP DE 5 JOURS - du 18 au 22 juillet 2016		
Tranches QF	4 Communes partenaires	Communes extérieures
T1	160€	216€
T2	170€	226€
T3	180€	236€
T4	190€	246€
TARIFS DU CAMP DE 7 JOURS - du 7 au 13 juillet 2016		
Tranches QF	4 Communes partenaires	Communes extérieures
T1	200€	256€
T2	210€	266€
T3	220€	271€
T4	230€	281€

- Cap Loisirs : pénalité pour inscription hors délai

Afin d'inciter les familles à inscrire leurs enfants aux activités de Cap Loisirs dans les délais imposés, il est proposé de déterminer un montant de pénalité par enfant pour toute inscription hors délai. Ce montant, fixé à 5 €, est accepté à 13 voix pour et 4 abstentions par les membres du Conseil Municipal.

- Cirque et fête foraine

Du fait de demandes fréquentes concernant l'installation de cirques ou de fêtes foraines sur la commune, il est nécessaire de se positionner sur l'accueil éventuel de ces structures. Après réflexions des membres de l'Assemblée, il est proposé d'accueillir ces animations, au maximum 2 fois par an et de prévoir un tarif d'emplacement de 30€/jour.

Les membres du Conseil Municipal :

- acceptent à 13 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre d'accueillir un cirque ou une fête foraine 2 fois par an au maximum ;
- fixent à 11 voix pour et 6 abstentions le tarif de 30 € / jour pour un emplacement.

6. JURES D'ASSISES 2016 – TIRAGE AU SORT

La procédure de la désignation des personnes, ainsi que les modalités pratiques d'élaboration et d'envoi des listes de personnes tirées au sort restent identiques aux autres années. La commune de Marcellaz-Albanais doit tirer au sort 3 personnes (+3 suppléants) sur la liste électorale. Les personnes doivent impérativement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Les données sont transmises ensuite au TGI d'Annecy.

4. URBANISME : certificats d'urbanisme, déclarations préalables et permis en cours

	DOSSIER	DEMANDEURS	PROJET	LIEU	ETAT
CU	CU 74 161 15 X 0038	DFR (Jean GELONE)	CU opérationnel (projet 1)	route de la Radia	réponse le 22/12/2015
	CU 74 161 15 X 0039	DFR (Jean GELONE)	CU opérationnel (projet 2)	route de la Radia	réponse le 22/12/2015
	CU 74 161 15 X 0042	Me SAJOUS A-S	CU d'information	Faramaz (DUZONT Samuel)	réponse le 05/01/2016
	CU 74 161 15 X 0043	Me P. VOLLAND	CU d'information	Contentenaz la Violette	réponse le 21/01/2016
	CU 74 161 15 X 0044				
	CU 74 161 15 X 0045				
	CU 74 161 15 X 0046				
	CU 74 161 15 X 0047				
	CU 74 161 15 X 0048				
	CU 74 161 15 X 0049				
	CU 74 161 16 X 0001	Me V. MORATI	CU d'information	Faramaz	réponse le 22/01/2016
	CU 74 161 16 X 0002	Me A-D GIROUD	CU d'information (succession Denis EXCOFFIER)	Pré Cleuzet (Muret)	en cours d'instruction
	CU 74 161 16 X 0003	Me D. SOCQUET	CU d'information pour vente	les Prailles	en cours d'instruction
	CU 74 161 16 X 0004	Me A. BONAVENTURE	CU d'information pour échange	Faramaz	en cours d'instruction
	CU 74 161 16 X 0005	Me Alexis BONAVENTURE	CU d'information pour vente	Faramaz (Michel TRANCHANT / Denis TRANCHANT)	en cours d'instruction
DP	DP 74 161 15 X 0039	COPPIER Franck	clôture + portail	Chez Nanche	refusée le 21/12/2015
	DP 74 161 16 X 0001	VETTORI Eric	aménagement de combles	la Ravoire	accordée le 01/02/2016
	DP 74 161 16 X 0002	LEBLOIS Pascal	abri voiture + modification accès garage	le Carillon	accordée le 26/01/2016
	DP 74 161 16 X 0003	GAILLAND Denise	modification façade + escalier extérieur	Montmasson	accordée le 01/02/2016
	DP 74 161 16 X 0004	BELOT Yohan	création et modification d'ouvertures	Joudrain	accordée le 01/02/2016
	DP 74 161 16 X 0005	GAEC LE COTEAU	tunnel agricole	Contentenaz	accordée le 01/02/2016

	DP 74 161 16 X 0006	COPPIER Franck	clôture + portail	Chez Nanche	accordée le 05/02/2016
	DP 74 161 16 X 0007	FILIPOVIC GRCIC Elsa	création et modification d'ouvertures	La Radia	en cours d'instruction
PERMIS	PC 74 161 15 X 0011	BELLIARD Josquin	création d'un logement + stationnements	rue des Ecoles	en cours d'instruction
	PC 74 161 15 X 0012	DI TULLIO Giuseppe	maison individuelle	route de la Radia	en cours d'instruction
	PC 74 161 15 X 0013	DEJEAN Philippe	maison individuelle + piscine	rue du Faubourg	accordé le 02/02/2016
	PC 74 161 16 X 0001	CHAPPUIS Didier	extension	Chaunu	consultations en cours
	PC 74 161 16 X 0002	VILBOUX Jérôme	maison individuelle	Faramaz	consultations en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 h 45.

A Marcellaz-Albanais, le 03 juin 2016.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE